



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/1999/3
6 octobre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Cinquième session
Bonn, 25 octobre - 5 novembre 1999
Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES
AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

MÉCANISME FINANCIER

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence
des Parties, à sa cinquième session

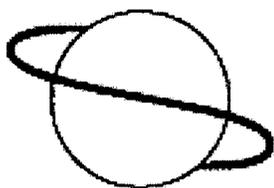
Note du secrétariat

1. À sa deuxième session, la Conférence des Parties a adopté, dans sa décision 12/CP.2 1/, un Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Mémoire qui est ainsi entré en vigueur (FCCC/CP/1995/7/Add.1). Ce Mémoire d'accord prévoit notamment que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat. Le rapport ci-joint 2/ a été soumis par le secrétariat du FEM en application de cette disposition 3/. Le Mémoire d'accord prévoit en outre que, conformément à l'article 11.1 de la Convention, la Conférence des Parties communiquera au FEM, après chacune de ses sessions, toute directive relative au mécanisme financier qu'elle a approuvée.

1/ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa deuxième session, voir le document FCCC/CP/1996/15/Add.1.

2/ Le rapport est joint dans les langues dans lesquelles il a été reçu : anglais, espagnol et français.

3/ Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu, et n'a pas été revu par les services d'édition.



Annexe

Fonds pour l'environnement mondial

3 septembre 1999

RAPPORT DU FEM
A LA CINQUIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	3
II.	ACTIVITES DE PROJET DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	4
III.	APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION	12
IV.	APERÇU DES AUTRES ACTIVITES PERTINENTES	16
V.	ACTIVITES DE SUIVI ET D’EVALUATION DU FEM	18

TABLEAUX

TABLEAU 1 :	FINANCEMENT DE PROJET DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	4
TABLEAU 2 :	ACTIVITES DE PREPARATION DE PROJET	5
TABLEAU 3 :	ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	7
TABLEAU 4 :	PROJETS	10

ANNEXES

ANNEXE A :	LISTE DES RAPPORTS SOUMIS PRECEDEMMENT A LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LE CONSEIL DU FEM.....	22
ANNEXE B :	SYNTHESE DES PROJETS EN COURS D’EXECUTION DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	23

I. INTRODUCTION

1. Le *Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*¹ prévoit que le FEM fait rapport à la Conférence des Parties sur toutes les activités financées par le FEM en application de la Convention. Son paragraphe 7 dispose en particulier :

Dans les rapports qu'il soumet sur les activités financées par le FEM au titre du mécanisme financier, le FEM décrit précisément la manière dont il a appliqué les directives et les décisions de la Conférence des Parties dans ses travaux qui concernent la Convention. Ces rapports traitent des aspects de fond et contiennent le programme des activités du FEM dans les domaines visés par la Convention, ainsi qu'une analyse de la manière dont le FEM, dans ses opérations qui concernent la Convention, a appliqué les politiques, les priorités de programme et les critères d'admissibilité établis par la Conférence des Parties. Ils comprennent, en particulier, une synthèse des différents projets en cours d'exécution et la liste des projets approuvés par le Conseil dans le domaine d'intervention concernant les changements climatiques, de même qu'un rapport financier indiquant les ressources financières nécessaires pour ces projets. Le Conseil fait aussi rapport sur ses activités de suivi et d'évaluation au sujet des projets dans le domaine d'intervention qui concerne les changements climatiques.

2. Le présent rapport a été rédigé pour la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999 (exercice budgétaire 1999 du FEM). Il décrit les activités du FEM approuvées par le Conseil durant la période examinée dans les domaines visés par la Convention et donne des renseignements précis sur la manière dont le FEM a mis en application les directives et les décisions de la Conférence des Parties dans ses travaux en rapport avec la Convention. Pour la facilité du lecteur, l'annexe A contient une liste des rapports soumis précédemment par le Conseil du FEM à la Conférence des Parties. Ces rapports donnent des renseignements sur les activités du FEM au cours des années précédentes.

3. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants du FEM que le Fonds a mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa cinquième session pour compléter les renseignements donnés dans le présent rapport :

¹ Voir la décision 12/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1), *Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial* et la décision sur le point 11 de l'ordre du jour, *Résumé commun par les Présidents de la réunion du Conseil du FEM*, avril/mai 1997.

- a) *Global Environment Facility 1998 Annual Report* (Rapport annuel du Fonds pour l'environnement mondial 1998) (disponible en anglais, en espagnol et en français) ;
- b) *Operational Report on GEF Programs*, juin 1999 (disponible en anglais)²
- c) *Project Performance Report 1998* (Rapport sur l'exécution des projets 1998) (disponible en anglais, en espagnol et en français).

II. ACTIVITES DE PROJET DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4. Durant la période examinée, les financements suivants ont été accordés par le FEM pour des activités de projet dans le domaine des changements climatiques :

Tableau 1 : Financement de projet dans le domaine des changements climatiques (juillet 1998-juin 1999)

Types d'activité	Nombre d'activités	Financement du FEM (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Financement total (USD millions)
Préparation de projet	20	5,65	4,25	9,90
Activités de renforcement des capacités	21	5,43		5,43
Autres projets	26	104,12	415,05	519,17
Total	67	234	419,30	683

5. Comme le montre le tableau 1, le total du financement de projet pour les activités concernant les changements climatiques durant la période examinée a dépassé 534 millions de dollars, sur lesquels le FEM a fourni 115 millions de dollars à titre de dons. Près de 420 millions de dollars de cofinancement mobilisés pour les activités de projet auprès des organismes bilatéraux, des pays bénéficiaires et du secteur privé sont donc venus compléter cet apport de base.

6. Depuis la création du FEM sous la forme d'un programme pilote, en 1991, un total de 5,7 milliards de dollars a été consacré aux activités portant sur les changements climatiques. Sur ce montant, 991 millions de dollars ont été fournis à titre de dons provenant du fonds fiduciaire du FEM. S'y sont ajoutés 4,7 milliards de dollars procurés par cofinancement. Une liste complète des activités de projet du FEM dans le domaine des changements climatiques

² Ce document contient la liste des projets approuvés dans le domaine des changements climatiques et un rapport financier qui indique les ressources financières nécessaires pour ces projets.

figure dans le document intitulé *Operational Report on GEF Programs*, publié en juin 1999 et mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa cinquième session. L'annexe B présente une synthèse des différents projets en cours d'exécution dans le domaine des changements climatiques. Sur les 991 millions de dollars mentionnés plus haut, environ 940 millions de dollars ont financé des projets pour des pays non mentionnés à l'Annexe I et 51 millions de dollars sont allés à des pays mentionnés à l'Annexe I en cours de transition vers une économie de marché. Quand le FEM procure une assistance aux pays de cette dernière catégorie, il fait en sorte que son aide soit pleinement conforme aux directives adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³.

7. Souvent, à titre de première étape dans le développement d'un projet, le FEM procure un financement par l'intermédiaire de son mécanisme pour la préparation et le développement des projets afin d'aider les pays bénéficiaires à donner corps à l'idée d'un projet sous la forme d'une proposition de projet. Le tableau 2 décrit les activités de préparation de projet du FEM approuvées durant la période examinée.

**Tableau 2 : Activités de préparation de projet
(juillet 1998-juin 1999)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Régional	Projet de développement de l'énergie renouvelable aux Caraïbes	0,31	0,50
Régional* (Europe centrale/orientale, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie)	Création, suivi et ciblage d'entreprises de services énergétiques en Europe centrale et orientale	0,34	0,54
Régional* (Estonie, Lettonie, Lituanie)	Programme pour l'énergie éolienne dans les pays baltes	0,26	0,32
Arménie	Élimination des obstacles au rendement énergétique dans l'approvisionnement en eau de ville et en eau chaude	0,21	0,30
Arménie	Projet pilote géothermique à Erevan	0,35	0,50

³ Fonds pour l'environnement mondial, *Operational Strategy*, p. 31.

Bhoutan	Élimination des obstacles à l'installation de minicentrales et de microcentrales hydroélectriques pour l'électrification rurale décentralisée	0,23	0,39
Chili	Élimination des obstacles à l'électrification rurale utilisant l'énergie renouvelable	0,08	0,12
Costa Rica	Programme national d'électrification hors réseau fondé sur les sources d'énergie renouvelable	0,17	0,23
Égypte	Système intégré pour l'exploitation au Caire d'autobus à pile à combustible à émissions réduites ou nulles	0,32	0,42
Géorgie	Élimination des obstacles au rendement énergétique dans l'approvisionnement en eau de ville et en eau chaude	0,21	0,32
Iran	Projet pour l'énergie renouvelable	0,35	0,64
Kazakhstan	Création de capacités pour réduire les principaux obstacles au rendement énergétique dans la fourniture du chauffage et de l'eau chaude	0,23	0,39
Liban	Amélioration de la gestion du gaz de décharge	0,34	0,48
Maroc	Centrale thermique solaire (Mécanisme de préparation des projets C)	0,70	1,83
Mexique	Projet de démonstration pour la récupération et l'utilisation du gaz méthane sur une décharge	0,30	0,75
Mexique	Projet de système solaire intégré à cycle combiné	0,35	0,75

Mexique	Projet de démonstration d'autobus à pile à combustible et d'un système associé d'approvisionnement en combustible dans la ville de Mexico	0,34	0,61
Pologne*	Programme pour des moteurs polonais à bon rendement énergétique	0,19	0,29
Ukraine*	Élimination des obstacles à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en assurant le bon rendement énergétique du système de chauffage de district	0,21	0,31
Zimbabwe	Élimination des obstacles aux améliorations du rendement énergétique et à la réduction correspondante dans le secteur industriel zimbabwéen	0,16	0,21
Total		565	8 910

*Pays mentionné à l'Annexe I.

8. Des activités de renforcement des capacités pour 21 pays non mentionnés à l'Annexe I ont été approuvées durant la période examinée suivant des procédures accélérées (voir Tableau 3).

**Tableau 3 : Activités de renforcement des capacités
(juillet 1998-juin 1999)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)
Bangladesh	Préparation de la Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,18
Bénin	Préparation de la première Communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,10

Bolivie	Renforcement des capacités de la Bolivie pour préparer sa Communication nationale initiale conformément aux engagements pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,19
Burundi	Préparation de la première Communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,32
Colombie	Renforcement des capacités de la République de Colombie pour préparer sa Communication nationale initiale conformément aux engagements pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,35
Comores	Activités de renforcement des capacités pour préparer la Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,31
Congo	Préparation de la première communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,32
Cuba	Renforcement des capacités de Cuba pour préparer sa Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,15
Djibouti	Activités de renforcement des capacités pour préparer la Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,31
Équateur	Renforcement des capacités de l'Équateur pour préparer sa première Communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,22
Ex-République yougoslave de Macédoine	Renforcement des capacités de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour préparer sa première Communication nationale conformément à ses engagements en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,35
Gabon	Préparation de la première Communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,32
Grenade	Renforcement des capacités de la Grenade pour préparer sa Communication nationale initiale conformément à ses engagements en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,18

Kenya	Activités de renforcement des capacités pour préparer la Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,17
Madagascar	Renforcement des capacités de Madagascar pour préparer sa Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,35
Mongolie	Préparation de la Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,24
Pakistan	Activités de renforcement des capacités pour préparer la Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,27
Paraguay	Renforcement des capacités du Paraguay pour préparer sa Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,19
République dominicaine	Renforcement des capacités de la République dominicaine pour préparer sa première Communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,35
Suriname	Renforcement des capacités du Suriname pour préparer sa Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,35
Viet Nam	Activités de renforcement des capacités pour la préparation de la Communication nationale initiale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	0,21
Total		543

9. Le tableau 4 énumère les autres projets dans le domaine des changements climatiques approuvés par le Conseil du FEM au cours de la période examinée.

Tableau 4 : Projets*
(juillet 1998-juin 1999)

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Mondial	Société de développement de l'énergie solaire	10,00	50,00
Mondial	Réorienter les décisions d'investissements commerciaux vers les technologies propres – Centre d'information sur le transfert de technologie	0,75	0,93
Afrique du Sud	Étude sur la concentration de l'énergie solaire pour l'Afrique	0,23	0,41
Argentine	Programme pour l'éclairage public efficace (SFI)	0,73	30,00
Bénin	Projet pour l'énergie rurale décentralisée	1,14	5,75
Chine	Économies d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises municipales et villageoises, Phase 2	9,00	19,55
Côte d'Ivoire	Marché des services de rendement énergétique	0,69	0,90
Ex-République yougoslave de Macédoine	Mise au point de minicentrales hydroélectriques	0,75	5,65
Fidji	Systèmes électriques hybrides à énergie renouvelable	0,74	1,43
Kenya	Élimination des obstacles aux économies d'énergie et au rendement énergétique dans les petites et moyennes entreprises (PME)	3,19	8,28
Liban	Élimination des obstacles au rendement énergétique intersectoriel	3,40	5,40
Malawi	Élimination des obstacles au programme du Malawi pour l'énergie renouvelable	3,42	10,72
Maroc	Développement du marché des chauffe-eau solaires	2,97	5,37
Maroc	Centrale thermique à base solaire	31,70	114,36

Mexique	Projet pour la gestion durable des flancs de montagne au Oaxaca	0,74	1,57
Mexique	Énergie renouvelable pour l'agriculture	8,70	26,20
Philippines	Centrale électrique photovoltaïque à production distributionnelle de CEPALCO	4,03	8,00
Pologne**	Chauffage public géothermique et environnement dans le district de Zakopane	5,40	84,70
République tchèque**	Constructions à bon marché et à basse consommation énergétique en République tchèque	0,44	1,42
Slovaquie**	Projet de cogénération de Chemsovít	2,20	18,40
Slovénie**	Élimination des obstacles à une plus grande utilisation de la biomasse comme source d'énergie	4,40	12,34
Soudan	Élimination des obstacles pour permettre la pénétration du marché de l'énergie photovoltaïque dans les zones semi-urbaines du Soudan	0,75	1,71
Syrie	Renforcement de l'efficacité du secteur des hydrocarbures grâce à l'utilisation du gaz de récupération pour les transports	0,75	1,70
Thaïlande	Programme de remplacement des systèmes de refroidissement des immeubles	2,5	90,5
Togo	Projet pour l'énergie rurale décentralisée	1,14	5,75
Tunisie	Validation expérimentale des codes de la construction et élimination des obstacles à leur adoption	4,36	8,13
Total		1 259	1 679

* Le document intitulé *Operational Report of the GEF Programs, June 1999* contient des renseignements plus précis sur les projets. La description détaillée du cofinancement des différents projets peut être obtenue en consultant le programme de travail sur le site web du FEM. Pour trouver le programme de travail recherché, prière de se reporter à la colonne intitulée « WP Entry » dans le document susmentionné.

** Pays mentionné à l'Annexe I.

III. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION

10. Les directives pour le mécanisme financier au sujet des politiques, des priorités des programmes et des critères d'admissibilité figurent dans les documents suivants :

- a) Décision 11/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) *Initial Guidance on policies, programme priorities and eligibility criteria to the operating entity or entities of the financial mechanism* ;
- b) Décision 12/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) *Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties on the development of an operational strategy and on initial activities in the area of climate change* ;
- c) Décision 10/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) *Communications from the Parties not included in Annex I to the Convention: guidelines, facilitation and process for consideration* ;
- d) Décision 11/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) *Guidance to the Global Environment Facility* ;
- e) Décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1) *Additional guidance to the operating entity of the financial mechanism.*

11. La Conférence des Parties a également adopté deux autres décisions connexes à sa quatrième session : la décision 3/CP.4 *Review of the financial mechanism* (Examen du mécanisme financier) et la décision 12/CP.4 *Initial national communications from Parties not included in Annex I to the Convention* (Communications nationales initiales des Parties non mentionnées à l'Annexe I).

12. Le rapport du FEM à la Conférence des Parties à sa quatrième session déclarait que « les politiques et les priorités des programmes définies dans la Décision 11/CP.1 sont pleinement respectées dans la stratégie opérationnelle et dans les programmes opérationnels du FEM et suivies systématiquement dans la mise au point des activités de projet »⁴. Les activités du FEM décrites ci-dessous, entreprises durant la période examinée, sont conformes aux directives de la Conférence des Parties et témoignent, en particulier, des premières mesures prises pour mettre en pratique les directives de la Quatrième session de la Conférence des Parties.

13. Dans ses précédents rapports à la Conférence des Parties (voir Annexe A), le FEM a rendu compte des mesures qu'il a prises pour donner effet aux directives contenues dans la Décision 11/CP.2 en finançant des activités de renforcement des capacités. Durant la période examinée, des projets nationaux d'activités de renforcement des capacités ont été adoptés pour 21 pays (voir Tableau 3). À ce jour, le financement d'activités de renforcement des capacités dans 127 pays non mentionnés à l'Annexe I et dans 7 pays mentionnés à l'Annexe I

⁴ Voir le paragraphe 13 du *Rapport du FEM à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, FCCC/CP/1998/12.

a été approuvé⁵. Tous ces projets ont été mis au point avec la pleine collaboration des pays Parties bénéficiaires et, dans une plus ou moins grande mesure, tous ces projets procurent une aide à la préparation des communications nationales.

14. Le projet mondial intitulé *Programme d'appui aux communications nationales*, approuvé par le Conseil durant la période qui a fait l'objet du précédent rapport, cherche à améliorer la qualité des communications initiales provenant des Parties non mentionnées à l'Annexe I, à en élargir leur portée et à améliorer le respect des délais. Après la tenue d'un certain nombre d'ateliers thématiques et régionaux, l'équipe du Programme d'appui du PNUD réexamine le programme en tenant compte des opinions recueillies auprès des pays afin de préciser davantage l'orientation des activités. Pour suivre l'évolution de la situation dans les pays, elle procède à une évaluation des besoins et crée une structure d'échanges ouverte qui permettra de renforcer les consultations avec les pays. Les Parties non mentionnées à l'Annexe I contribueront à l'évaluation.

15. Sensible au vif intérêt que tant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (voir particulièrement la décision 2/CP.4) que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique manifestent régulièrement pour la création de capacités, le Conseil du FEM a décidé que le moment était venu d'entreprendre une évaluation complète et ciblée de ce domaine d'activité. Dans le cadre d'un partenariat stratégique, le PNUD et le Secrétariat du FEM, en collaboration avec les autres Agents d'exécution, les Secrétariats des Conventions et le Groupe consultatif pour la science et la technologie, ont pris les premières mesures pour entreprendre une étude approfondie des besoins de création de capacités qui conduira à définir une stratégie pour y répondre. Cette activité s'appuiera sur l'expérience acquise par le groupe du FEM à l'occasion de ses activités de renforcement des capacités (y compris les évaluations des activités de renforcement des capacités et des projets dans ce domaine financés par le FEM) et des autres projets ; elle utilisera également l'expérience des autres institutions bilatérales et multilatérales qui contribuent à la création de capacités. Cette initiative devrait permettre à la Conférence des Parties et au Conseil du FEM de disposer de renseignements sur les besoins et les priorités en matière de création de capacités et d'étudier des recommandations pour une stratégie efficace et pragmatique dans ce domaine.

16. Le Conseil du FEM a aussi autorisé le Directeur général à approuver, dans l'attente des résultats de ces travaux et de l'adoption d'une stratégie globale pour la création de capacités, des révisions ou des extensions du champ d'application actuel des procédures accélérées pour les activités de renforcement des capacités, afin d'aider plus efficacement les pays bénéficiaires à répondre aux besoins immédiats de création de capacités conformément aux directives les plus récentes de la Conférence des Parties (Décision 2/CP.4). Cette nouvelle décision permet au FEM d'approuver, suivant ses procédures accélérées pour les activités de renforcement des capacités, une aide d'un montant maximum de 450 000 dollars US par pays. D'ici la tenue de la cinquième session de la Conférence des

⁵ Les financements du FEM au profit d'activités de renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques représentent 73,89 millions de dollars. Les financements pour les pays non mentionnés à l'Annexe I s'élèvent à 72,84 millions de dollars et les financements pour les pays mentionnés à l'Annexe I sont de 1,05 million de dollars.

Parties, le FEM aura établi des directives sur l'accès à ces fonds supplémentaires. Il est clair que ces ressources ne suffiront probablement pas à répondre à tous les besoins de création de capacités mais elles devraient néanmoins suffire pour permettre aux pays d'avancer dans leurs travaux de planification et d'évaluation initiale de leurs problèmes prioritaires, tandis que l'initiative proposée pour la création de capacités définit plus précisément les moyens efficaces de progresser dans le domaine essentiel de la création effective de capacités dans les pays bénéficiaires.

17. À l'occasion de l'examen des projets d'activités de renforcement des capacités en cours, un pays bénéficiaire pourra choisir des activités capables de répondre à ses besoins prioritaires parmi celles qui ont été identifiées par la Conférence des Parties à sa quatrième session (par exemple, création de capacités pour évaluer les besoins de technologie, pour participer aux réseaux d'observation systématiques, pour établir un programme national d'action concernant les changements climatiques, pour entreprendre des activités nationales de sensibilisation du public, pour concevoir, évaluer et gérer les projets et pour faciliter l'accès à l'information). Il faut souligner aussi que la plupart des projets du FEM comprennent des composantes pour la création de capacités et prévoient des interventions qui répondent directement aux besoins prioritaires les plus urgents du pays concerné en cherchant à obtenir, dans le domaine de la création de capacités, des résultats liés aux objectifs concrets définis par le projet. Le FEM procure des fonds supplémentaires au titre de ses projets d'activités de renforcement des capacités, en application directe de la directive adoptée par la Conférence des Parties à sa quatrième session, mais il souhaite aussi recevoir des propositions de projet établies à l'initiative des pays conformément à cette directive. À ce jour, aucune proposition de projet concrète n'a été reçue pour examen.

18. Le financement des activités d'adaptation de la phase II s'adressera aux pays et aux régions particulièrement vulnérables identifiés à l'occasion des activités de la phase I, et spécialement aux pays exposés aux catastrophes naturelles en rapport avec le climat, compte tenu de leurs cadres préparatoires de planification de l'adaptation dans les secteurs prioritaires et de l'achèvement des activités de la phase I, et dans le contexte de leurs communications nationales⁶. Pour procurer ces ressources, le FEM suivra les directives qui seront arrêtées par la Conférence des Parties au sujet des communications nationales ultérieures.

19. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a encouragé le FEM à augmenter la transparence de la procédure suivie pour déterminer les coûts supplémentaires et à en rendre l'application plus pragmatique⁷. Le Conseil du FEM a également prié le Secrétariat, en consultation avec les Agents d'exécution et avec les Secrétariats des Conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques, de poursuivre ses travaux sur les coûts supplémentaires afin de préciser davantage les définitions et de faciliter l'application de la notion.

⁶ Voir décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1), *Additional guidance to the operating entity of the financial mechanism* (Directive supplémentaire adressée à l'entité qui gère le mécanisme financier).

⁷ Voir Décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1).

20. Le Secrétariat du FEM a cherché à fonder sa démarche sur une procédure consultative aussi ouverte que possible et à tenir compte des opinions d'un large ensemble de parties prenantes susceptibles de participer à un projet du FEM aux différents stades du cycle des projets. Pour commencer, le Secrétariat a mis en route une évaluation qui doit permettre de cerner les problèmes en rapport avec le calcul des coûts supplémentaires pour les projets financés par le FEM.

21. L'évaluation a fait la synthèse des opinions et des observations de plus d'une trentaine de personnes qui ont participé à différents stades du cycle des projets du FEM : Membres du Conseil, Suppléants, agents de coordination pour les questions politiques et les questions opérationnelles, agents de coordination pour la Convention, Agents d'exécution, ONG, consultants, chefs de projet et membres du personnel des Agents d'exécution, des Secrétariats des Conventions, du Groupe consultatif pour la science et la technologie et du Secrétariat du FEM. Le rapport décrit les principales questions et les grands problèmes mis en évidence au cours des entretiens et dans les communications écrites, ainsi que les suggestions faites pour les régler.

22. Après avoir examiné l'évaluation et les recommandations proposées, le Conseil a prié le Secrétariat de poursuivre ses activités en vue de rendre l'application de la notion de coûts supplémentaires plus pragmatique en répondant aux préoccupations exprimées. Le Secrétariat du FEM, les Agents d'exécution et les Secrétariats des Conventions ont ensuite travaillé en partenariat avec l'Institut international pour l'environnement et le développement afin d'organiser un atelier qui contribuerait à la définition de directives pour fixer d'un commun accord le contenu de la notion de coûts supplémentaires et pour établir des méthodes simplifiées de calcul des coûts supplémentaires dans les grands domaines d'intérêt du FEM. Préalablement à l'atelier, trois séries de documents ont été établies pour mieux centrer les travaux : des descriptions de l'expérience des pays, des documents par grand domaine d'intervention et des analyses de spécialistes. L'atelier a permis de dégager un consensus général sur un certain nombre de recommandations⁸.

23. Se fondant sur le rapport de l'atelier, le Conseil a prié le Secrétariat et les Agents d'exécution de poursuivre leurs efforts pour augmenter la transparence du mode de calcul des coûts supplémentaires et pour en rendre l'application plus pragmatique. Le Secrétariat fera rapport au Conseil du FEM sur cette question à sa réunion de décembre 1999. Des travaux sont en cours sur les aspects suivants :

- a) simplifier et mieux cerner les principaux problèmes conceptuels de l'estimation des coûts supplémentaires ;
- b) formuler des directives à incorporer au cycle des projets du FEM pour indiquer que l'estimation des coûts supplémentaires doit se faire de manière consensuelle avec le destinataire du financement ;

⁸ Les recommandations issues de l'atelier sont disponibles sur le site web du FEM (www.gefweb.org). Voir *The Report of the GEF/IIED Workshop on Incremental Costs* et *Note on Incremental Costs*, document GEF/C.13/7, soumis à la réunion du Conseil de mai 1999.

- c) appliquer plus systématiquement la méthode des coûts supplémentaires en suivant la méthode du cadre logique pour la conception des projets ;
- d) appliquer à titre pilote des procédures encore plus simplifiées pour les projets de taille moyenne ;
- e) mettre au point des moyens de vulgarisation et de formation encore plus faciles à utiliser.

IV. APERÇU DES AUTRES ACTIVITES PERTINENTES

24. Durant la période examinée, le FEM a également entrepris les activités suivantes qui ont un rapport avec son portefeuille de projets concernant les changements climatiques :

a) *Nouveaux programmes opérationnels.* Les éléments de deux nouveaux programmes opérationnels écologiquement durables ont été approuvés par le Conseil du FEM : l'un concerne les transports et l'autre le piégeage du carbone et les autres avantages mondiaux de l'utilisation intégrée des écosystèmes. La version définitive du programme opérationnel pour les transports sera publiée en septembre 1999 et des projets sont en cours d'élaboration au titre de ce programme. Quant aux éléments du programme opérationnel qui portent sur le piégeage du carbone et les autres avantages mondiaux de la gestion intégrée des écosystèmes, ils ont été approuvés par le Conseil du FEM en mai 1999⁹. Le programme opérationnel d'ensemble est en préparation. Il sera conforme aux directives établies par la Convention sur la diversité biologique et par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De nouvelles consultations avec les partenaires et les conventions concernés auront lieu durant la mise au point du programme opérationnel.

b) *Ateliers de dialogue avec les pays.* Le Conseil a approuvé un projet pour procurer des ressources qui permettront de convoquer 50 ateliers de dialogue avec les pays sur une période de trois ans. Les ateliers comprendront des modules de formation distincts consacrés spécialement à la création de capacités pour l'identification des projets, aux modalités d'accès aux ressources du FEM, au cycle des projets du FEM, aux coûts supplémentaires, au Groupe consultatif pour la science et la technologie et à d'autres questions en rapport avec les activités de projet du FEM. Les ateliers donneront aussi aux pays la possibilité de préciser davantage leurs intérêts, leurs priorités dans les domaines couverts par les conventions et leurs préoccupations. Cette série d'ateliers commencera en 1999.

⁹ Voir GEF/C.13/14, *Elements for an Operational Program on Carbon Sequestration*. Le titre du programme opérationnel a été modifié pour tenir compte des débats du Conseil.

c) *Partenariat pour l'énergie renouvelable.* Pour que le FEM atteigne les objectifs de programme définis dans sa stratégie opérationnelle au sujet des changements climatiques, il est essentiel que les institutions internationales s'engagent résolument en faveur des technologies à énergie renouvelable dans leurs programmes de travail ordinaires. Pour contribuer à la réalisation des objectifs de programme communs au FEM et au Groupe de la Banque mondiale dans le domaine de la promotion de l'énergie renouvelable, le Secrétariat du FEM et le Groupe de la Banque mondiale établissent un partenariat stratégique progressif dont le but serait d'engager 200 millions de dollars de ressources du FEM pour financer les coûts supplémentaires correspondant à certains programmes de pays, tout en cherchant à mobiliser 600 millions de dollars d'engagements de la Banque mondiale (provenant de prêts de la Banque mondiale et d'autres sources de financement). Un partenariat stratégique de cette nature et de cette importance apporterait un appui vigoureux aux pays qui ont pris des engagements à long terme pour favoriser les technologies à énergie renouvelable.

d) *Partenariat avec les banques régionales de développement.* La coopération avec les autres organismes pour favoriser la réalisation des buts du FEM est considérée comme essentielle depuis longtemps déjà. En mai 1999, le Conseil a approuvé des mesures pour encourager une plus grande participation des quatre grandes banques régionales de développement (la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement) à la préparation et à l'exécution des projets du FEM. Les avantages de l'élargissement des possibilités pour les Agents d'exécution sont notamment les suivants : renforcer la capacité du FEM de mener les projets à bien ; augmenter le nombre des idées de projet innovatrices et diversifier l'expérience dont le FEM peut tirer parti ; ouvrir l'accès à des ressources supplémentaires pour l'environnement mondial.

e) *Réunion des Chefs de Secrétariat.* La réunion des Chefs de Secrétariat des organismes qui participent au FEM s'est tenue en mars 1999 à Washington. Y ont assisté les Chefs de Secrétariat des trois Agents d'exécution du FEM (PNUD, PNUE et Banque mondiale) et le Président-directeur général du FEM. Les Chefs de Secrétariat ont insisté sur l'importance majeure de la coopération et de la collaboration entre les institutions. Ils se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis jusqu'alors mais ont décidé qu'il fallait renforcer plus encore la coopération et le partenariat, spécialement au niveau des pays¹⁰.

¹⁰ Voir GEF/C.13/Inf.6, *Conclusions of the GEF Heads of Agencies Meeting.*

f) *Relations avec les milieux scientifiques et techniques.* Le Groupe consultatif du FEM pour la science et la technologie a organisé deux ateliers sur l'intégration de la science et de la technologie aux opérations du FEM. Le premier a eu lieu au Brésil en octobre 1998 et a permis une réflexion préparatoire en vue du second, tenu en Inde en janvier 1999. Ces ateliers n'ont pas seulement permis de faire mieux connaître le FEM et les changements climatiques mais ont aussi ouvert un dialogue avec les réseaux scientifiques et techniques mondiaux et régionaux, contribuant à favoriser une plus large participation des milieux scientifiques et techniques aux activités du FEM.

g) *Participation du secteur privé.* En mai, le Secrétariat a soumis au Conseil un document intitulé *Engaging the Private Sector in GEF Activities* (GEF/C.13/Inf.5) qui décrit la manière dont le FEM prévoit de renforcer sa collaboration avec le secteur privé, particulièrement dans les projets qui portent sur les changements climatiques. Le Conseil a encouragé le Secrétariat et les Agents d'exécution à incorporer dans la préparation des projets les méthodes décrites dans ce document.

h) *Promotion du transfert de technologie.* L'action menée par le FEM en faveur du transfert de technologies et du développement des marchés pour permettre un plus large accès aux technologies à rendement énergétique et à énergie renouvelable fait l'objet d'un document qui a été présenté à la réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique tenue à Bonn en mai-juin 1999. Le document fait partie de la documentation de la dixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique¹¹.

V. ACTIVITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU FEM

25. Durant la période examinée, le FEM a publié les documents suivants : *Project Performance Report 1998* et *Progress Report on Actions to Implement the Recommendation of the Study of GEF's Overall Performance and the Policy Recommendations for the Second Replenishment Period*. Par ailleurs, le FEM entreprend un examen de son appui aux communications nationales initiales des pays non mentionnés à l'Annexe I et définit des indicateurs pour les projets dans le domaine des changements climatiques.

A. Rapport sur l'exécution des projets, 1998

26. Le *Rapport sur l'exécution des projets, 1998* présente les résultats de l'Examen de l'exécution des projets en 1998. Pour la première fois, le rapport va au-delà d'un simple examen de l'exécution et s'appuie, pour les évaluations et les autres études, sur des renseignements supplémentaires et des analyses plus approfondies au sujet du fonctionnement des programmes du FEM. Cet élargissement des perspectives s'ajoute à l'Examen de l'état du programme, auquel est soumis chaque programme opérationnel et qui

¹¹ FCCC/Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique/1999/MISC.5, Document N° 10.

procure une évaluation des principaux aspects et tire les grandes leçons de portée multisectorielle résultant de l'expérience de l'exécution.

27. L'Examen de l'exécution des projets en 1998 a porté sur 119 projets dont 25 figuraient pour la première fois dans cette évaluation. Vingt-huit pour cent des projets examinés ont été jugés « hautement satisfaisants » par les Agents d'exécution, 59 % ont été estimés « satisfaisants » et 13 % ont été déclarés « non satisfaisants ». Quinze projets ont amélioré leur cotation par rapport à celle de 1997 et 11 projets ont eu une cotation moins bonne. Les principales causes de performance non satisfaisante ont été la capacité d'exécution des Agents d'exécution moindre que prévu, l'évolution des conditions du marché, spécialement dans le cas des projets concernant les changements climatiques, la diminution de l'apport de contrepartie et des autres contributions du gouvernement, le manque d'engagement des autorités envers les activités du projet et les retards dans la passation des marchés¹².

28. Sur les 119 projets analysés, 42 portaient sur les changements climatiques. Ces opérations concernent au moins l'un des cinq types suivants de sources d'énergie renouvelable : la gazéification de la biomasse, le vent, les piles solaires photovoltaïques ou le chauffage solaire de l'eau, les déchets solides et la géothermie. Cette fois encore, une conclusion régulière des précédents examens du portefeuille concernant les changements climatiques, à savoir l'importance d'un cadre de politique générale favorable et de mécanismes d'incitation pour l'adoption d'énergies de rechange et de produits et de technologies à plus haut rendement énergétique, a fait l'objet d'une discussion approfondie dans les rapport sur l'Examen de l'exécution des projets en 1998. Plusieurs projets ont exercé une influence positive sur les politiques et les réglementations qui ont provoqué une plus large participation et des investissements plus importants du secteur privé¹³.

29. Le Rapport sur l'exécution des projets a également mis en évidence trois aspects multisectoriels qui ont retenu spécialement l'attention dans l'examen de 1998 : la durabilité, l'effet multiplicateur et la création de capacités.

- a) Durabilité : il s'avère plus difficile que prévu d'assurer la durabilité des résultats obtenus et des activités financées par le FEM. Cinq conditions nécessaires à la durabilité ont été mises en évidence par les rapports de projet et les discussions qui ont eu lieu à l'occasion de l'examen de l'exécution : 1) un cadre général qui comporte des incitations appropriées ; 2) des sources de financement à long terme ; 3) la sensibilisation du public et sa compréhension des avantages que présentent les approches et les activités nouvelles ; 4) un sentiment de propriété de la part du pays ; 5) un cadre institutionnel approprié et des institutions, entreprises privées comprises, capables d'exercer leurs principales fonctions de manière efficace et continue.

¹² Voir *Project Performance Report 1998*, paragraphe 3, page V.

¹³ Voir *Project Performance Report 1998*, paragraphe 29, page 12.

b) Effet multiplicateur : le FEM devrait adopter, pour ses programmes et ses projets, une définition de l'effet multiplicateur qui rende compte des ressources financières et des mesures catalysées par les activités du Fonds.

c) Création de capacités : l'examen a conclu qu'il fallait accorder davantage d'importance à l'identification des besoins de création de capacités afin que la conception et l'exécution des projets soient adaptées précisément pour répondre aux principaux problèmes et favoriser l'établissement des institutions qui conviennent. Il faut accorder beaucoup plus d'attention à la définition des résultats et des conséquences qualitatives des interventions de création de capacités entreprises par le FEM¹⁴.

B. Rapport sur les mesures prises pour appliquer les recommandations de l'étude du fonctionnement général du FEM et les recommandations de politique générale pour la deuxième période de reconstitution des ressources

30. L'*Étude du fonctionnement général du FEM* a été réalisée pour aider l'Assemblée à procéder à l'examen du FEM. Elle examine un grand nombre de questions en rapport avec le fonctionnement du FEM de 1994 à la fin de 1997, et contient 19 recommandations dont sept « recommandations prioritaires ». Le Conseil du FEM, à sa réunion de mars 1998, a prié le Secrétariat du FEM d'établir, en consultation avec les Agents d'exécution, un plan d'action et un calendrier pour répondre aux recommandations de l'étude, et de les soumettre au Conseil pour examen et approbation.

31. Conformément à la demande du Conseil, le Secrétariat du FEM a rédigé un rapport sur les mesures prises pour appliquer les recommandations de l'étude du fonctionnement général du FEM et les recommandations de politique générale pour la deuxième période de reconstitution des ressources. Le Conseil a approuvé les mesures proposées et prié le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les mesures approuvées.

C. Examen de l'appui du FEM aux communications nationales initiales des Parties non mentionnées à l'Annexe I

32. À la demande du Conseil, le FEM a entrepris récemment un examen approfondi de l'appui qu'il procure pour les communications nationales initiales des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques non mentionnées à l'Annexe I, c'est-à-dire des « activités de renforcement des capacités ». Il s'agit de faire le bilan des expériences et de tirer les leçons utiles pour l'avenir. L'étude doit examiner notamment :

- a) l'efficacité de cette forme d'appui ;
- b) l'efficacité des procédures opérationnelles du FEM ;
- c) l'influence exercée par les activités d'appui sur le renforcement des capacités de portée plus générale et sur la planification ;

¹⁴ Voir *Project Performance Report 1998*, page VI.

d) les pratiques optimales d'après l'expérience des pays.

33. La méthode proposée comporte l'examen de toute la documentation pertinente, l'obtention des vues des Parties conformément à la Décision 12/CP.4, la tenue de consultations avec toutes les entités du FEM et le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et des études dans un échantillon de pays non mentionnés à l'Annexe I. Le FEM soumettra le rapport sur cet examen à la Conférence des Parties dès qu'il sera prêt.

D. Indicateurs pour les projets concernant les changements climatiques

34. Le FEM met au point des indicateurs de performance pour ses activités au sujet des changements climatiques. Des séries d'indicateurs spécifiques sont en cours de définition pour les trois programmes opérationnels dans le domaine des changements climatiques. Les indicateurs au niveau des programmes servent à mesurer et à faire connaître les progrès accomplis vers les objectifs institutionnels stratégiques. Un objectif institutionnel correspond à la réponse à des questions du type : « Quels résultats attendons-nous des programmes du FEM pour les changements climatiques d'ici 15 ans ? ». Les indicateurs de programme aideront le FEM à répondre à des questions du type : « Comment saurons-nous si nous avons atteint ces résultats ? » et (dans cinq ans, par exemple) « Quels progrès avons-nous accomplis ? ». L'agrégation des mesures de la performance provenant des différents projets que le FEM finance procure une réponse partielle. Cependant, le FEM exécute aussi de nombreuses autres activités qui ont un effet sur les changements climatiques. Par exemple, il renforce la sensibilisation par ses programmes de communication et de vulgarisation, il encourage dans diverses instances une réaction nationale et internationale plus dynamique au problème des changements climatiques, il stimule la fourniture de ressources pour reproduire ou élargir des activités commencées avec l'assistance du FEM et il diffuse l'information sur les « pratiques optimales ». Ces interventions font également partie des activités du FEM au sujet des changements climatiques et les indicateurs de programme sont un moyen d'en apprécier l'efficacité lorsqu'on cherche à mesurer les résultats d'ensemble du FEM dans ce domaine d'activité.

35. La première série d'indicateurs devrait être disponible pour août 1999. Avant d'être utilisés pour mieux saisir l'impact des programmes opérationnels du FEM, les indicateurs seront définis plus finement en procédant à des applications pilotes et en tenant des discussions avec les parties prenantes du FEM en 1999 et 2000.

**LISTE DES RAPPORTS SOUMIS PRECEDEMMENT A LA CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
PAR LE CONSEIL DU FEM**

Report of the Global Environment Facility to the Intergovernmental Negotiating Committee for a Framework Convention on Climate Change on the Restructured Global Environment Facility (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial au Comité intergouvernemental de négociations pour une Convention-cadre sur les changements climatiques sur le Fonds pour l'environnement mondial restructuré) (A/AC.237/89, 14 décembre 1994)

Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties on the Development of an Operational Strategy and on Initial Activities in the Field of Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties sur la mise au point d'une stratégie opérationnelle et sur les activités initiales dans le domaine des changements climatiques) (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995)

Report of the Global Environment Facility to the Second Session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996)

Report of the Global Environment Facility to the Third Session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997)

Report of the Global Environment Facility to the Fourth Session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (FCCC/CP/1998/12, 29 septembre 1998)

**SYNTHESE DES PROJETS EN COURS D'EXECUTION
DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

1. En consultation avec les Agents d'exécution, le Secrétariat suit l'avancement des programmes opérationnels conformément aux critères établis pour chacun. Le premier examen des programmes a commencé en février 1998. Il a été fait par les groupes d'étude des différents domaines d'intervention, composés des représentants des trois Agents d'exécution et d'un président appartenant au Secrétariat. L'exécution du programme ne faisant que commencer, l'objectif de l'examen en cours a été défini comme suit :

- a) dresser le bilan des progrès accomplis vers les objectifs déclarés ;
- b) repérer les insuffisances au stade actuel ;
- c) faire le point de la réserve de projets ;
- d) identifier les problèmes stratégiques et les problèmes de politique opérationnelle ;
- e) estimer les domaines des programmes pour lesquels la demande vient des pays ;
- f) aligner le contenu des programmes sur la demande des pays afin de gérer efficacement la réserve.

2. Les résultats de cette étude, qui sont résumés ci-dessous, ont figuré dans le plan d'activité du FEM¹ soumis au Conseil du FEM et ont été utilisés pour projeter les besoins de ressources du programme durant la période d'activité envisagée, pour déterminer quels types d'opérations devaient être privilégiés afin que le FEM atteigne les résultats prévus pour son programme et pour identifier les éléments nécessaires dans les programmes de travail complémentaires des autres unités du FEM.

Cadres pour suivre les progrès et évaluer les impacts

3. Les programmes opérationnels se fondent sur un cadre logique de programme : les projets donnent des produits ; les produits de nombreux projets complémentaires (financés par le FEM ou autrement) procurent les résultats attendus ; ces résultats répondent aux objectifs du programme. La réussite à chaque stade peut être contrôlée et des exemples des méthodes de suivi et d'évaluation et des outils nécessaires à cette fin ont été décrits dans les documents sur les programmes².

4. Deux mesures spécifiques sont prises pour améliorer la performance des programmes :

- a) des cadres de suivi, pour l'ensemble du FEM et au niveau des programmes, et des indicateurs de performance sont en cours de mise au point par le service responsable du suivi et de l'évaluation en collaboration avec les groupes d'étude ;

¹ Voir *GEF Corporate Business Plan FY00-FY02* (Plan d'activité du FEM pour les exercices 00-01) (GEF/C.12/11, septembre 1998), Conseil du FEM, 14-16 octobre 1998, point 12 de l'ordre du jour.

² *Operational Programs* (Programmes opérationnels), Fonds mondial pour l'environnement, Washington, juin 1997.

- b) le dossier de préparation des projets (notamment quand cette phase est financée par le Mécanisme de préparation des projets) expliquera clairement, à l'avenir, comment le projet contribuera à réaliser l'impact attendu du programme : évaluations de référence, complémentarité des autres activités portant sur l'élimination des obstacles et le financement des investissements de suivi sur des marchés de l'énergie déterminés et abaissement des coûts d'une technologie ciblée qui résultera des activités du projet.

Suivi des progrès

5. Le développement des portefeuilles suivra l'influence des principaux facteurs ci-après :

- a) l'effet des nouveaux mécanismes d'appui dans le domaine des changements climatiques ;
- b) l'introduction du financement conditionnel pour encourager les projets présentant un attrait économique et portant sur les économies d'énergie, le rendement énergétique et l'énergie renouvelable ;
- c) l'établissement d'un partenariat stratégique avec la Banque mondiale pour encourager l'appui en faveur de l'énergie renouvelable et procurer un soutien sur la base des programmes ;
- d) la gestion du programme opérationnel dans le sens de la réduction des coûts à long terme des technologies énergétiques à basses émissions de gaz à effet de serre (Programme opérationnel 7) pour veiller à ce que les fonds disponibles soient concentrés de manière à garantir raisonnablement la réalisation d'avantages produits par les programmes ;
- e) l'introduction progressive des deux nouveaux programmes dans le domaine des changements climatiques.

Programme opérationnel 5 : Élimination des obstacles au rendement énergétique et aux économies d'énergie

6. Les ressources attribuées au titre de ce programme ont été inférieures au montant annuel envisagé précédemment, qui était de 50 millions de dollars à 100 millions de dollars. Le principal déséquilibre semble lié au type de projet financé : les programmes génériques de gestion de la demande représentent actuellement les deux tiers du portefeuille et les types de projet qui obtiennent l'approbation du FEM ont eu tendance à être repris par les autres pays (par exemple, les propositions concernant des sociétés de services énergétiques). Les principales tâches durant les exercices 00-02 seront de faciliter la répétition des projets du FEM réussis en utilisant des ressources autres que celles du FEM (plutôt que de financer à nouveau des projets qui ont déjà permis une démonstration solide) et d'appliquer à bon escient des modalités de financement les plus innovatrices.

7. *Répétition.* Il faut, avant tout, s'appuyer sur les acquis solides en encourageant la diffusion des résultats et la répétition des activités par d'autres acteurs. Ce programme opérationnel repose, plus que tout autre, sur l'idée qu'après l'intervention catalysante du FEM, un marché hautement rémunérateur sera créé. Une fois cette démonstration faite, il

serait évidemment conforme à l'intérêt national du pays (et des autres pays dans des situations comparables) de répéter l'activité, sans l'appui du FEM. À ce moment, la nature de l'appui procuré par le FEM se modifierait progressivement et passerait des démonstrations initiales de l'élimination des obstacles à la diffusion, moyennant une aide à la répétition des activités (y compris un appui des Agents d'exécution dans le cadre de leur programmes ordinaires et des interventions de facilitation pour mobiliser l'aide des donateurs).

8. *Modalités de financement innovatrices.* Ensuite, comme les investissements rendus possibles par « l'élimination des obstacles » devraient être très attrayants financièrement, l'appui aux activités d'élimination des obstacles, notamment par une assistance technique, devrait pouvoir faire place à un financement conditionnel des investissements. Cette formule serait très rentable car, dans la plupart des cas, le FEM pourrait se dispenser d'opérer des transferts financiers (parce qu'en définitive les projets s'autoamortissent). Elle permettrait aussi une évaluation plus précise des coûts supplémentaires qui seraient en effet mesurés postérieurement à l'exécution de l'activité au lieu d'être estimés à l'avance. Elle aurait enfin un fort effet catalytique car les pays n'auraient pas à courir le risque qu'une technique nouvelle impose des coûts supplémentaires dans leurs activités de développement. L'appui conditionnel du FEM sous la forme de garanties encouragerait les établissements financiers commerciaux à faire les investissements nécessaires dans les nouvelles méthodes d'économies d'énergie, malgré leur coût plus élevé que celui des autres méthodes à moindre rendement. Dans la plupart des cas, les fonds du FEM pourraient être soit recouvrés soit réinvestis dans des activités similaires suivant la formule du fonds renouvelable. Une application plus vaste de ces méthodes (prêts conditionnels, dons conditionnels et garanties partielles des risques, par exemple) mobiliserait encore plus de ressources privées si elle était adaptée spécialement aux sensibilités particulières du marché. Le Secrétariat collabore actuellement avec la Banque mondiale pour étudier cette formule et aidera les Agents d'exécution à établir des propositions concrètes de projets faisant usage du financement conditionnel qui seront soumises au Conseil.

Programme opérationnel 6 : Promouvoir l'adoption de l'énergie renouvelable en éliminant les obstacles et en réduisant les coûts d'exécution

9. Les ressources affectées à ce programme ont été inférieures à l'engagement moyen prévu, soit 100 millions de dollars à 150 millions de dollars sur 5 à 10 ans (elles ont été en fait de 29 millions de dollars pour l'exercice 97 et de 45 millions de dollars pour l'exercice 98). Ce programme a consisté à promouvoir une grande variété de technologies utilisant l'énergie renouvelable, dont le chauffage solaire à basse température, la biomasse, l'énergie géothermique, l'énergie éolienne, hydraulique et photovoltaïque pour l'approvisionnement des campagnes en électricité et les fermes éoliennes et les centrales photovoltaïques couplées au réseau.

10. Il a parfois été difficile de concevoir des projets capables de produire l'impact attendu du programme car il faut identifier tous les grands obstacles sur le marché et donner l'assurance qu'ils seront tous éliminés, soit par le projet du FEM soit par des activités complémentaires. Des discussions sont en cours avec la Banque mondiale pour définir et soumettre à l'examen du Conseil des partenariats stratégiques avec les pays demandeurs pour transformer des marchés entiers pour l'énergie renouvelable. Les premières propositions, qui

fixeront les détails de cette formule, devraient être prêtes en décembre 1999. Si elles étaient approuvées, la principale tâche pour ce programme opérationnel durant la période 2000-2002 consisterait à créer de tels partenariats stratégiques intégrés portant sur les engagements du pays et de l'Agent d'exécution. Ces partenariats devraient accélérer le rythme des transferts de ressources du FEM vers des projets de qualité pour la transformation des marchés et donc renforcer considérablement l'impact du programme.

Programme opérationnel 7 : Réduire les coûts à long terme des technologies à basses émissions de gaz à effet de serre

11. Les ressources affectées à ce programme devaient être voisines de 100 millions de dollars pour l'exercice 97 et doubler en cinq à dix ans. À l'heure actuelle, les chiffres sont inférieurs aux objectifs : 41 millions de dollars pour l'exercice 97 et uniquement des financements de la préparation de projets lors de l'exercice 98. Cependant, les Agents d'exécution prévoient que leurs réserves de projets atteindront environ 200 millions de dollars pour les trois prochaines années.

12. Les projets actuellement en portefeuille sont situés au Brésil et en Inde, et des projets pour la Chine, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et le Kazakhstan devraient entrer sous peu dans la réserve. Des projets ont été approuvés pour la gazéification de la biomasse et pour la production d'énergie thermique solaire. Des projets d'autobus à pile à combustible sont en préparation pour quatre villes au Mexique, en Égypte, au Brésil et en Inde, tandis que la préparation a déjà eu lieu en Chine. Il reste cependant des lacunes car certaines des technologies qui entrent dans le champ approuvé pour ce programme n'ont fait l'objet d'aucune proposition reçue par le FEM. Il s'agit des technologies suivantes : l'usage de la biomasse comme matière de base pour les méthodes de conversion par la voie liquide, la production à grande échelle d'énergie d'origine éolienne couplée au réseau et les piles à combustible pour la production combinée de chaleur et d'électricité distribuées.

13. Toutefois, la principale tâche opérationnelle pour les exercices 2000 à 2002 ne consiste ni à augmenter les ressources attribuées ni à combler les « lacunes » du point de vue des technologies mais à faire en sorte qu'une masse critique de technologies, quelles qu'elles soient, reçoivent un appui (c'est-à-dire d'arriver à ce qu'il y ait suffisamment de projets d'un type donné pour provoquer l'abaissement des coûts qui est la raison d'être de ce programme). Ce problème du portefeuille sera maintenant traité au stade de la préparation des nouveaux projets (pour décrire les hypothèses qui correspondent au portefeuille au sujet des réductions des coûts de la technologie concernée). Il faudra donc rechercher plus activement les possibilités d'intervention répondant à l'initiative des pays et portant sur ces technologies, susceptibles de recevoir l'appui du FEM, d'autres donateurs ou des programmes de travail ordinaires des Agents d'exécution. Il faudra également échelonner l'appui du FEM de telle manière que la diversification des types de technologie ne s'opère pas aux dépens de l'obtention d'une masse critique pour les technologies déjà en portefeuille.

14. Il se pose également un problème de planification financière car les investissements dans le Programme opérationnel 7 sont peu nombreux mais onéreux. Les projections des ressources affectées d'une année à l'autre sont donc relativement incertaines. Même l'exécution crée des difficultés, notamment lorsqu'il s'agit de projeter les décaissements et de

programmer les encaissements du FEM. Par exemple, si trois projets à décaissement rapide de 40 millions de dollars prennent du retard, 120 millions de dollars de décaissements devront éventuellement être reportés d'un exercice à l'autre.

Activités de renforcement des capacités

15. Jusqu'à présent, 113 pays ont reçu un appui sous forme d'activités de renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques et la première vague d'activités de ce type devrait être réalisée entièrement d'ici la fin de l'exercice 99.

Mesures de réaction à court terme dans le domaine des changements climatiques

16. Au contraire des projets qui relèvent des programmes opérationnels, les projets de court terme ne sont pas évalués du point de vue de leurs effets par rapport au programme mais comme des projets prioritaires individuels à bas risques dont on considère qu'ils doivent être extrêmement rentables³. Il était prévu en outre que ces projets ne représenteraient qu'une proportion relativement modeste du portefeuille et, de fait, ils n'ont constitué que 16 % du portefeuille concernant les changements climatiques jusqu'à février 1998⁴.

17. Le plus difficile a été d'établir que les propositions correspondaient bien à la « plus haute priorité » du pays pour le financement, en l'absence d'une Communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La tâche devrait être facilitée maintenant qu'un certain nombre de communication de ce type ont été soumises. Lorsque tel n'est pas le cas, il faudra appliquer rigoureusement d'autres indicateurs de l'intérêt véritable du pays pour l'activité concernée.

³ *Operational Strategy* (Stratégie opérationnelle), p. 38.

⁴ Voir *Operational Report on GEF Programs* (Rapport opérationnel sur les programmes du FEM), Fonds pour l'environnement mondial, Washington, octobre 1998.